

# infoObservatoire

mai 2022

#48



**CLIMAT, AIR ET ÉNERGIES**

## LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE L'AGAPE

Clés de compréhension  
et premiers enjeux



agence d'urbanisme et de développement durable

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
1. LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGAPE : ETAT DES LIEUX.....	4
1.1 la précarité énergétique : de quoi parle-t-on ?.....	4
1.2 Les déterminants de la précarité énergétique sur le territoire de L'AGAPE .....	5
1.3 ...Mis en regard de l'outil GÉODIP .....	8
2. AGIR SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE : ENJEUX ET LEVIERS.....	12
2.1 La precarite sur le territoire : une problematique plutôt urbaine.....	12
2.2 Les enjeux de la précarité énergétique sur le territoire de L'AGAPE.....	13
2.3 Les leviers a activer pour lutter contre ce phÉnomÈne .....	18
CONCLUSION .....	22

# infoObservatoire



Selon une étude INSEE datant de 2019, la région Grand-Est serait la plus concernée par la précarité énergétique : 25% des ménages auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage, soit le double de la moyenne nationale (13%).

La loi Grenelle II de 2010 s'est accompagnée de la création de l'*Observatoire National de la Précarité Énergétique* (ONPE) qui sert d'outil de référence et d'analyse pour l'État et les collectivités locales. C'est dans cette logique que l'ONPE vient de développer un outil cartographique nommé GEODIP, permettant une analyse fine de la précarité énergétique, jusqu'à l'échelle communale.

A l'heure des transitions et dans un contexte territorial marqué par une omniprésence des déplacements automobiles individuels et les 2/3 du parc de logement ayant plus de 50 ans, il semble opportun de s'interroger sur la situation du nord-lorrain et d'identifier les précarités existantes.

Par ailleurs, le phénomène du travail frontalier s'amplifie et génère des mobilités (avec une primauté de l'autosolisme) de plus en plus nombreuses, fragilisées par la hausse des prix des carburants, ainsi que des phénomènes de migrations résidentielles liées à un marché foncier qui rend de plus en plus complexe le rapprochement entre lieux d'emplois et domicile.

Cet InfObservatoire vise d'abord à expliquer les déterminants de la précarité énergétique, à les appréhender individuellement à l'échelle de la Lorraine Nord et à les mettre en perspective avec l'outil GEODIP. Ensuite, il est proposé de réaliser une analyse territoriale afin d'identifier les effets cumulatifs de la précarité énergétique (mobilité et logement), les enjeux liés à celle-ci, ainsi que les leviers possibles pour la Lorraine Nord.

# 1. LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGAPE : ETAT DES LIEUX

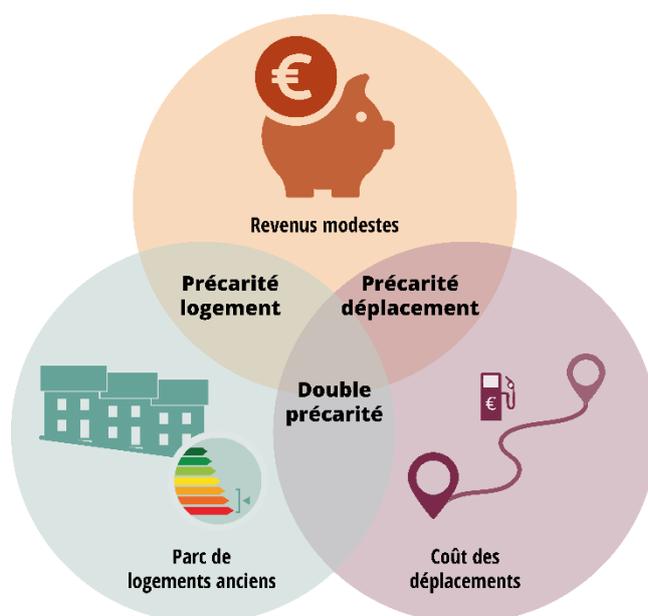
## 1.1 LA PRECARITE ENERGETIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

À l'heure des transitions, la lutte contre la précarité énergétique est devenue un enjeu majeur depuis ces 10 dernières années faisant l'objet d'une définition lors de la **Loi Grenelle II de 2010** : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La précarité énergétique est une approche basée sur un Taux d'Effort Énergétique (TEE). Ce TEE est une dépense énergétique « contrainte » rapportée aux ressources d'un ménage. Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 8 % ou 10 % (selon la méthode retenue) de ses revenus pour le logement et/ou plus de 4,5 % pour les déplacements.

La précarité énergétique résulte de la combinaison de **3 déterminants principaux** :

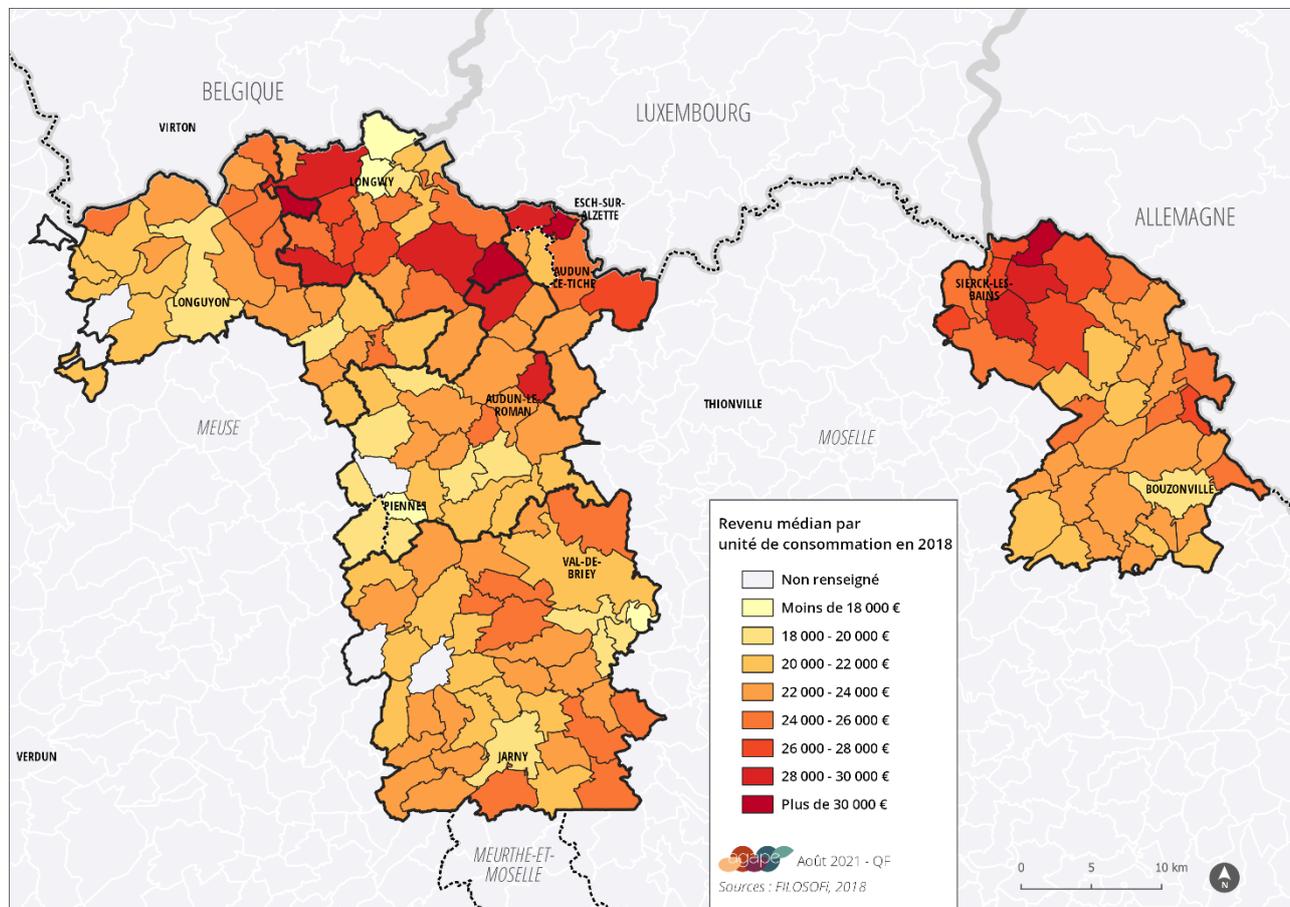
- **Des revenus modestes**, qui ne permettent pas aux ménages de se loger dans un logement bien isolé. Plus le revenu du ménage est faible, plus la part dédiée à l'énergie est grande ;
- **Un coût élevé des déplacements**, lié au coût des carburants, mais aussi au choix de vie des ménages : pour accéder à la propriété, certains ménages tendent à s'éloigner des lieux d'emploi et/ou des centres urbains, entraînant une augmentation de la distance des déplacements et donc une hausse du budget carburant ;
- **Un parc de logements anciens** moins performant énergétiquement, datant d'avant 1974 (date de la première réglementation thermique). Ces logements génèrent une surconsommation de chauffage et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) élevées. Certains paramètres, tels que le type de logement (individuel/collectif), la surface et le mode de chauffage peuvent aggraver la consommation d'énergie, et faire basculer davantage de ménages dans la précarité énergétique, au vu de la hausse continue du prix de l'énergie.



## 1.2 LES DETERMINANTS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGAPE

### 1.2.1 UNE GEOGRAPHIE DES REVENUS LIEE AUX DYNAMIQUES METROPOLITAINES

Répartition des revenus sur le territoire de l'AGAPE en 2018



Grâce au revenu médian disponible par unité de consommation (UC)<sup>1</sup> en 2018, il est possible de connaître la répartition des revenus. **Sur le territoire de l'AGAPE, le revenu médian par UC des intercommunalités varie de 21 977 € (CPH) à 25 344 € (CCPHVA). L'ensemble des intercommunalités affiche un niveau de revenu supérieur à celui de la région Grand Est (21 000 €).**

La cartographie des revenus à l'échelle communale révèle 3 contextes territoriaux différents :

- Plus on se rapproche de la bande frontalière plus les revenus sont élevés, du fait de l'importance du travail frontalier au Luxembourg ;
- Sur la frange Sud-Est du territoire d'OLC, le desserrement résidentiel de la métropole messine se caractérise par des revenus médians relativement élevés ;

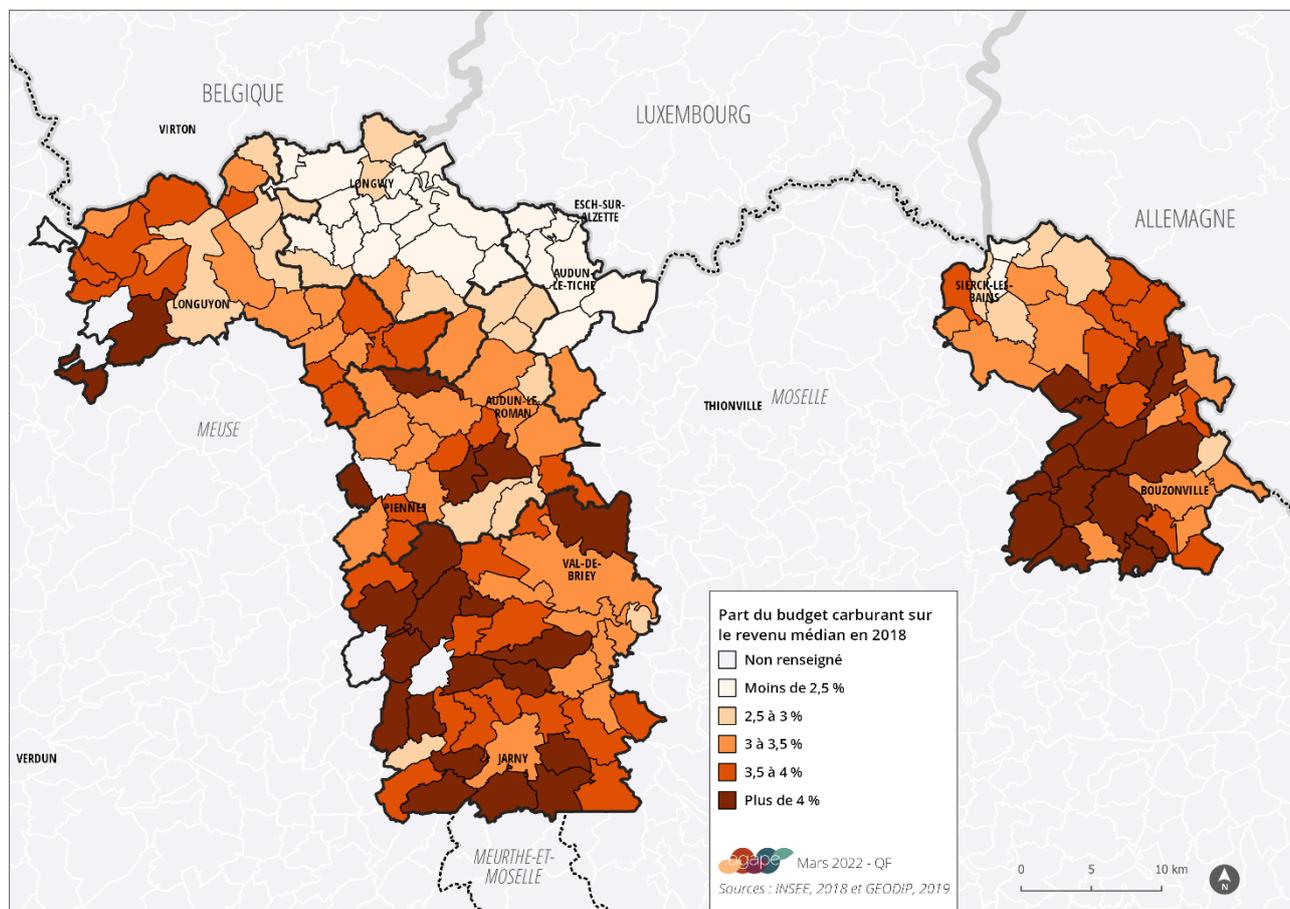
<sup>1</sup> L'Unité de Consommation (UC) est un système de pondération de l'INSEE permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes, en tenant compte des économies d'échelle réalisées dans un ménage.

- Les secteurs urbains (Longuyon, Bouzonville, Villerupt, Longwy, Piennes/Boulligny, Jarny et Joeuf) concentrent les revenus médians les plus faibles, ainsi que les secteurs ruraux éloignés des dynamiques métropolitaines, situés sur les franges occidentales du SCoT Nord 54 ;

Ainsi, les ménages de ce dernier secteur sont potentiellement plus vulnérables et exposés à la précarité énergétique.

## 1.2.2 DES COÛTS DE DEPLACEMENT ELEVES VERS LES PÔLES D'EMPLOIS PERIPHERIQUES

Part du budget carburant dans le revenu médian en 2018



En ce qui concerne les déplacements, **on observe que c'est sur la bande frontalière que la part des revenus consacrée au budget carburant y est la plus faible (moins de 2,5% du revenu médian)**, liée à des revenus plus élevés du fait du travail frontalier mais aussi à des logiques de proximité avec les pôles d'emplois locaux et périphériques.

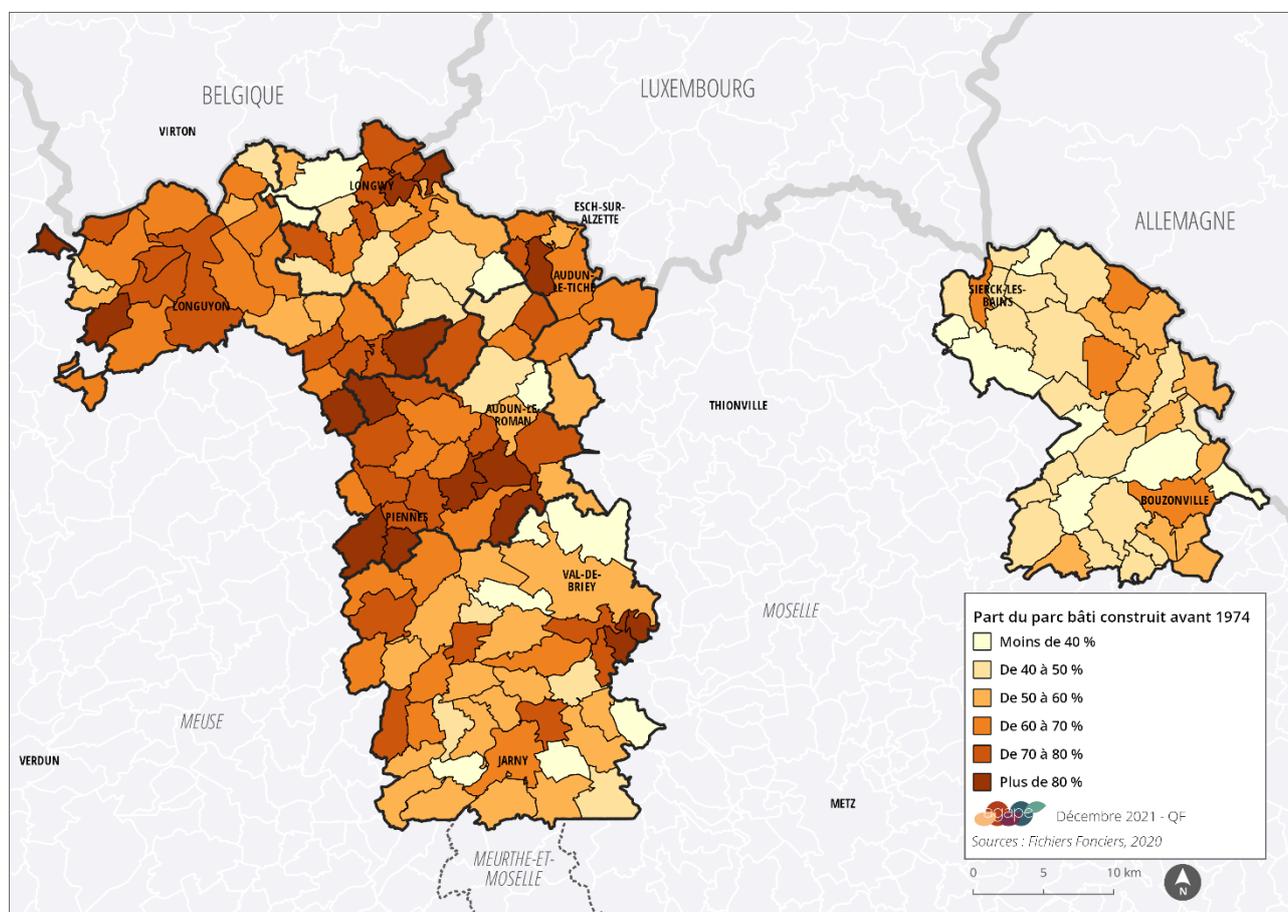
A l'inverse, **c'est dans les territoires périurbains et ruraux les plus éloignés de la frontière et aux revenus médians moins importants (Longuyonnais, Piennes, Jarny et Bouzonvillois) que la part des revenus consacrée au carburant y est la plus élevée, pouvant dépasser 4% du revenu médian**, soit quasiment le double de ce que l'on observe sur la bande frontalière. L'éloignement des pôles d'emplois et de services et la faible desserte en transports en commun peuvent expliquer cette situation, générant une très forte dépendance à la voiture.

On observe également des cas particuliers où le budget dédié au carburant reste relativement modéré, ce qui serait à corrélérer à la présence d'une population âgée relativement importante (et qui se déplace peu) comme à Guertsling, Mairy-Mainville, Tucquegnieux, Puxe et Joeuf...

Cette forte dépendance laisse présager qu'une partie de ces ménages est en situation de précarité énergétique liée aux déplacements du quotidien. Cette situation peut être amenée à fortement se dégrader au vu de la hausse rapide des coûts du carburant, liée à un accroissement de la demande mondiale et au conflit en Ukraine.

### 1.2.3 UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN, FAVORABLE A LA PRECARITE ENERGETIQUE

Ancienneté du bâti sur le territoire de l'AGAPE en 2020



Comme cela est régulièrement mis en avant par les travaux de l'AGAPE, le parc de logements du territoire est ancien : **67 % des logements ont été construits avant 1974**, donc potentiellement énergivores (soit plus de 68 000 logements potentiellement à traiter).

**CPH, T2L et la CPHVA possèdent les parcs de logements les plus anciens avec plus de 70% d'habitations antérieures à 1974 (date de la première réglementation thermique).** On retrouve ici globalement les territoires situés sur la frange Ouest du SCoT Nord 54 (Longuyonnais, Piennois et Ouest Jarnisy) mais aussi les principaux pôles urbains (Longwy, Joeuf/Homécourt), caractérisés par des logements anciens prédominants (cités, vieux villages) et des faibles dynamiques de construction neuve.

**Les espaces périurbains de l'agglomération de Longwy, le territoire de la CCB3F et quelques communes de l'Est d'OLC se démarquent des espaces précédents car ils se caractérisent par une part de logements récents plus importante du fait du travail frontalier et du desserrement de la métropole messine.** Toutefois, cette situation n'interdit pas la présence de logements récents énergivores....

Si ces chiffres ne tiennent pas compte des travaux engagés par les particuliers pour rénover leur logement en matière d'économie d'énergie, ces logements sont potentiellement moins isolés que

l'ensemble du parc avec des déperditions de chaleur provoquées par des ponts thermiques<sup>2</sup> entre le sol et les murs, ou au niveau des toitures. Ces déperditions entraînent un surcoût de la facture énergétique et donc un risque de précarité énergétique lié au coût du logement (chauffage, eau chaude sanitaire et besoins domestiques).

De surcroît, au regard des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)<sup>3</sup>, **le parc peut prédisposer les ménages à être en situation précarité énergétique. En 2020, environ 24 000 logements ont été diagnostiqués, soit seulement 27% de la totalité des logements du territoire AGAPE** (90 400 logements en 2018).

Sur ces 24 000 logements, **8 892 logements ont un DPE égal à E, F ou G** correspondant à des consommations d'énergie excessives de 231 à plus de 450 KWh/m<sup>2</sup>/an alors que la moyenne se situe à 110 KWh/m<sup>2</sup>/an en France. **En proportion, ils représentent plus de 38% des logements diagnostiqués, voire plus comme sur CPH (43%) et sur la CCB3F (41%).**

Etat des DPE par résidence principale en 2020

Intercommunalité	RP avec DPE	Part de DPE (en %)	RP avec DPE E, F ou G	Part de DPE E, F ou G (en %)
Grand Longwy	8 179	30,2	2 853	34,9
T2L	1 383	20,7	536	38,8
CCPHVA	4 362	34,2	1 659	38,0
CPH	2 531	25,5	1 076	42,5
OLC	5 952	25,2	2 119	35,6
CCB3F	1 594	15,4	649	40,7
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>24 001</b>	<b>26,5</b>	<b>8 892</b>	<b>38,4</b>

Source : Base de données DPE ADEME, 2020

## 1.3 ...MIS EN REGARD DE L'OUTIL GÉODIP

### Méthodologie

L'outil GEODIP est un outil cartographique destiné à estimer de manière la plus précise la précarité énergétique. Il est à destination des collectivités territoriales, afin qu'elles puissent dresser un diagnostic, fixer des objectifs, et mettre en œuvre une politique de lutte contre la précarité à l'échelle locale.

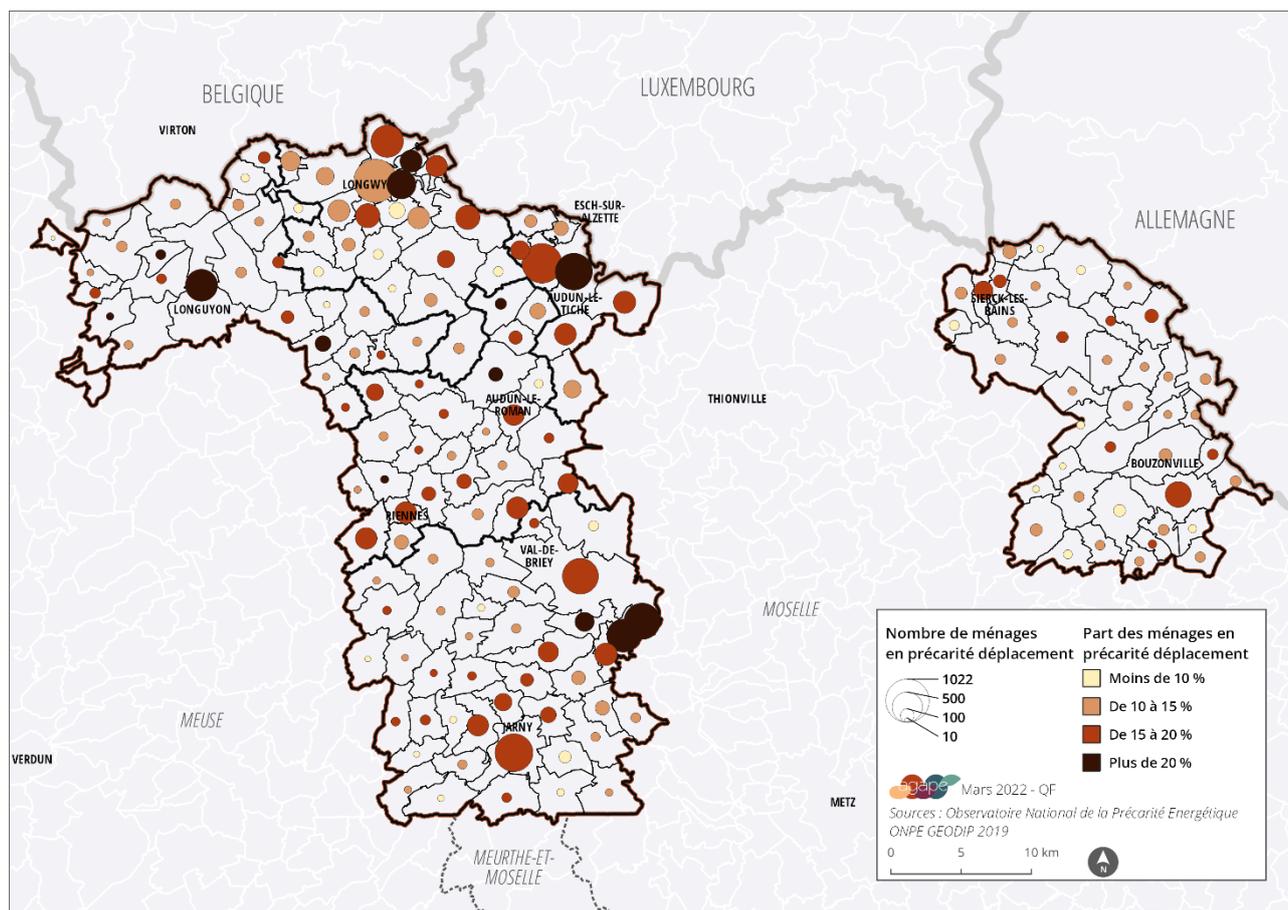
Cet outil se base sur un modèle qui reprend les 3 déterminants développés précédemment (cf. partie 1) avec des croisements de base de données plus complexes comme les fichiers détaillés du recensement, les enquêtes nationales de déplacements ou du logement.

Pour plus d'informations et accéder à l'outil GEODIP : <https://onpe.org/>

<sup>2</sup> Points de la construction où la barrière isolante est rompue pour des raisons de mise en œuvre défectueuse ou de manque de rigueur dans la conception de l'ouvrage. La chaleur peut donc s'échapper facilement à ces endroits.

<sup>3</sup> Base de données issue de l'ADEME qui renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre sous forme de classe de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise).

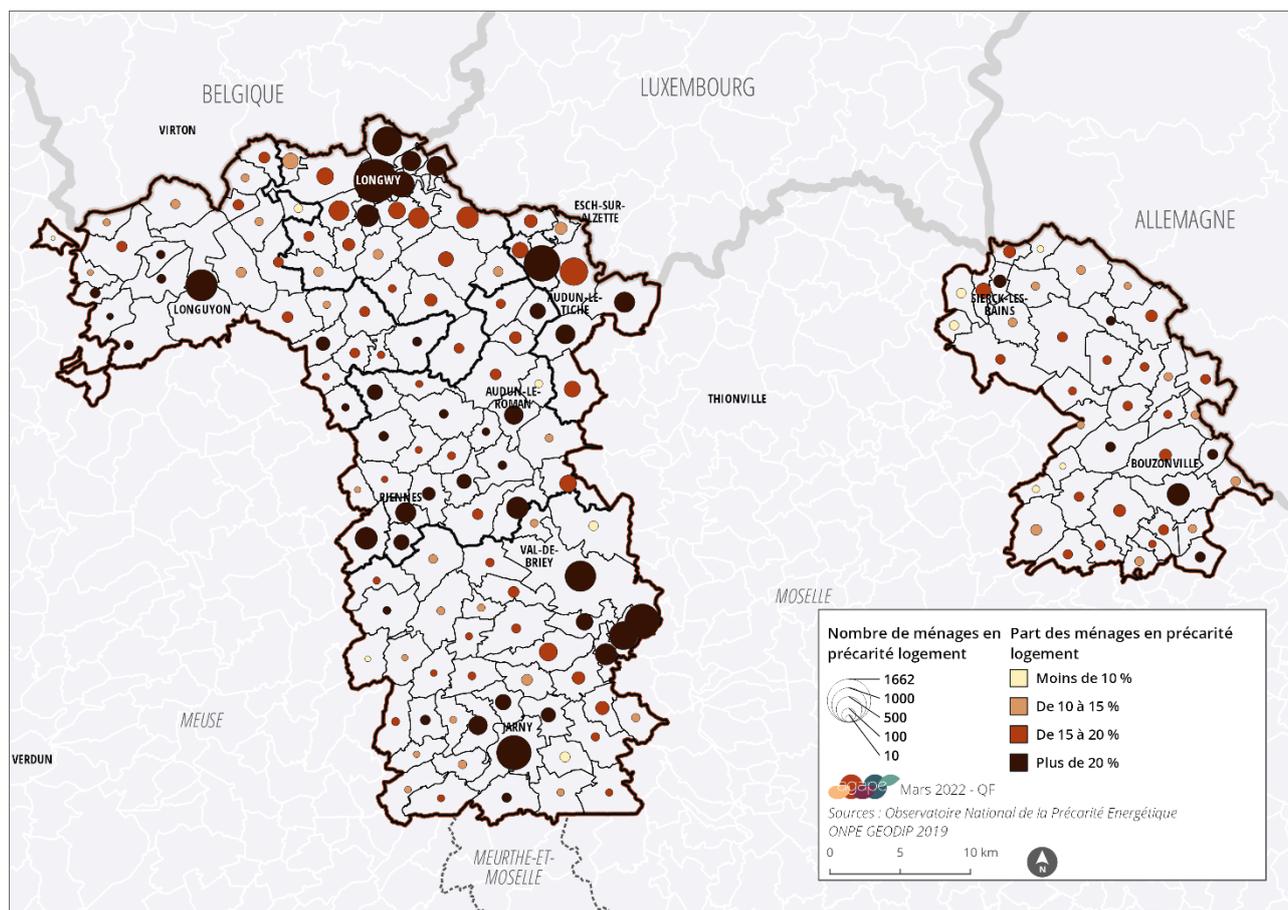
## Part des ménages en précarité énergétique déplacement en 2019



Selon l'outil, on observe que **la précarité énergétique liée aux déplacements est marquée** (supérieure à 15% des ménages) sur :

- Un arc regroupant la bande frontalière (de Mont-Saint-Martin à Ottange)
- La façade Est du territoire et la vallée de l'Orne (axe Joeuf-Jarny) ;
- Le Piennois et la vallée de la Crusnes jusqu'à Longuyon ;
- Sur la CCB3F, bien que certaines communes soient concernées, dont Bouzonville et Sierck-les-Bains, aucune logique géographique ne se dessine, même si un certain nombre de communes de la bande frontalière avec le Luxembourg et l'Allemagne ainsi que des communes proches de l'Arc Mosellan semblent bénéficier d'une certaine proximité avec les pôles d'emplois périphériques.

## Part des ménages en précarité énergétique logement en 2019



En ce qui concerne la précarité liée au logement, **elle apparaît plus prégnante que la précarité déplacement** :

- Comme pour la précarité déplacement, **plus de 20 % des ménages habitant dans les principaux pôles urbains du territoire** seraient en situation de précarité énergétique ;
- En dehors de ces pôles, la bande frontalière est également concernée, mais dans une moindre mesure ;
- Sur la CCB3F, la précarité estimée par l'outil est beaucoup moins importante. Sierck-les-Bains et Bouzonville sont les communes les plus touchées de l'intercommunalité avec plus de 20 % de ménages en précarité liée au logement. 6 communes (ex : Vaudreching, Guertsling et Rémeling...) auraient aussi 20% de leurs ménages en situation de précarité. La part de ménages qui seraient en situation de précarité pour les autres communes est inférieure (15 à 20%), voire moins de 10% pour certaines communes de la bande frontalière avec le Luxembourg et l'Allemagne.

Cependant, à l'instar de la carte précédente, **les données GEODIP ne prennent pas en compte la dimension du revenu médian car la situation de la précarité énergétique n'est pas la même sur la bande frontalière que sur l'Agglomération de Longwy, le Piénnois ou sur la Vallée de l'Orne**. Les revenus sont plus faibles sur les pôles urbains avec des inégalités socio-économiques marquées contrairement aux communes périurbaines et rurales. La bande frontalière, quant à elle, est concernée par des dépenses énergétiques qui sont moins impactantes pour le budget des ménages.

## A retenir

Les 3 déterminants de la précarité énergétique sont assez visibles sur le territoire notamment dans les pôles urbains et les secteurs ruraux :

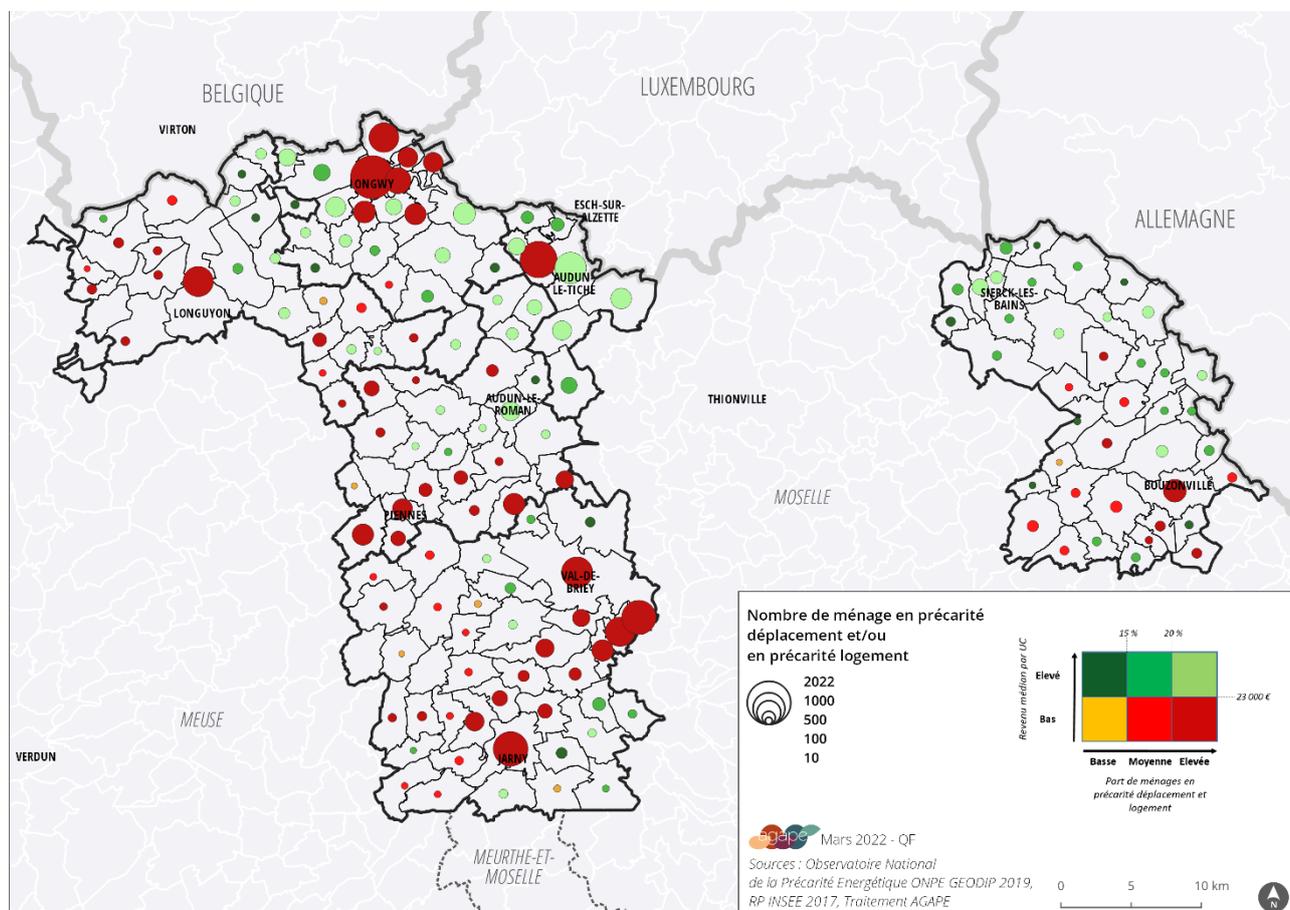
- La répartition des revenus est inégale sur la bande frontalière, la façade Est, la vallée de l'Orne jusque Jarny, la vallée de la Crusnes jusque Longuyon et le Piennois qui sont sous influence du Grand-Duché ou de l'agglomération messine ;
- Les coûts des déplacements sont plus élevés pour les ménages (1 900 € en moyenne par an) pour l'Ouest Longuyonnais, Longwy et ses communes périphériques, le Piennois, Jarny et la vallée de l'Orne, du fait de l'éloignement des zones d'emplois et de l'absence d'alternative à la voiture ;
- Ces ménages, en plus des coûts de déplacements élevés, vivent dans des communes où le bâti est ancien, énergivore, antérieur aux réglementations thermiques (ex : cités, ancienne ferme, etc...). Ce bâti est aussi présent dans les différents pôles urbains du territoire.

Ces territoires cités ci-dessus présentent des déterminants défavorables et peuvent laisser présager qu'une partie des ménages dans ces secteurs sont en précarité énergétique, soit liée aux déplacements, au logement ou le cumul des deux.

# 2. AGIR SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE : ENJEUX ET LEVIERS

## 2.1 LA PRECARITE SUR LE TERRITOIRE : UNE PROBLEMATIQUE PLUTOT URBAINE

Typologie des communes selon les niveaux de précarité (déplacement/logement) et de revenu médian



## Méthodologie

La classification établie dans le carré multicolore dans la légende de la carte ci-avant, est issue d'un croisement entre la part de ménages en situation de précarité déplacement et logement (données GEODIP, 2019) et le revenu médian par unité de consommation (FILOSOFI, 2018) avec différents seuils entre les classes.

Ces seuils permettent de classer les communes par un gradient de couleur.

Si l'on prend l'exemple de la commune de Val de Briey, la commune possède une part importante de sa population en précarité énergétique (plus de 25%) avec un revenu médian faible (inférieur à 23 000 €.). Cela laisse présager que la commune est fragile (couleur rouge) puisque les 2 indicateurs sont au plus bas. En d'autres termes, de nombreux ménages de Val de Briey sont vulnérables à la précarité énergétique logement/déplacement et n'ont pas les ressources financières pour la réduire ou en sortir.

En croisant les données issues de GEODIP sur la part de ménages en précarité déplacement et logement et le revenu médian, il est possible d'identifier 3 fractures territoriales :

- La plupart des pôles urbains du territoire (Agglomération de Longwy, Longuyon, Villerupt, Piennois, Val de Briey, vallée de l'Orne, agglomération jarnysienne et Bouzonville) concentrent les ménages les plus fragiles car le revenu médian est faible et la part de ménages en situation de précarité dépasse les 25%. **C'est sur ces territoires que des actions prioritaires en matière de lutte contre la précarité énergétique pourraient être mises en œuvre, à travers les politiques de mobilité (plans de mobilité simplifiés) et d'habitat (Programme Locaux de l'Habitat) ;**
- **La bande frontalière (de St Pancré à Launstroff) est la moins impactée car les revenus sont les plus élevés du territoire.** Si certaines communes affichent un taux de précarité énergétique élevé (Cosnes-et-Romain, Lexy, Hussigny-Godbrange, Audun-le-Tiche, Ottange et Rustroff), on peut y voir des situations de surconsommation énergétique, permise par des revenus élevés. **Des actions de sensibilisation doivent être menées pour changer le comportement des ménages et les encourager à réduire leur consommation énergétique ;**
- Le reste du territoire s'inscrit dans des dynamiques de revenus et de précarité intermédiaires. L'outil GEODIP ne fournissant des données que pour l'année 2019, aucun élément ne permet de mesurer si la situation s'améliore ou se dégrade. **Il convient donc de rester vigilant sur les dynamiques de précarité et de revenus sur ces territoires.** Le prochain millésime de GEODIP, prévu en 2023, permettra de mesurer une première tendance.

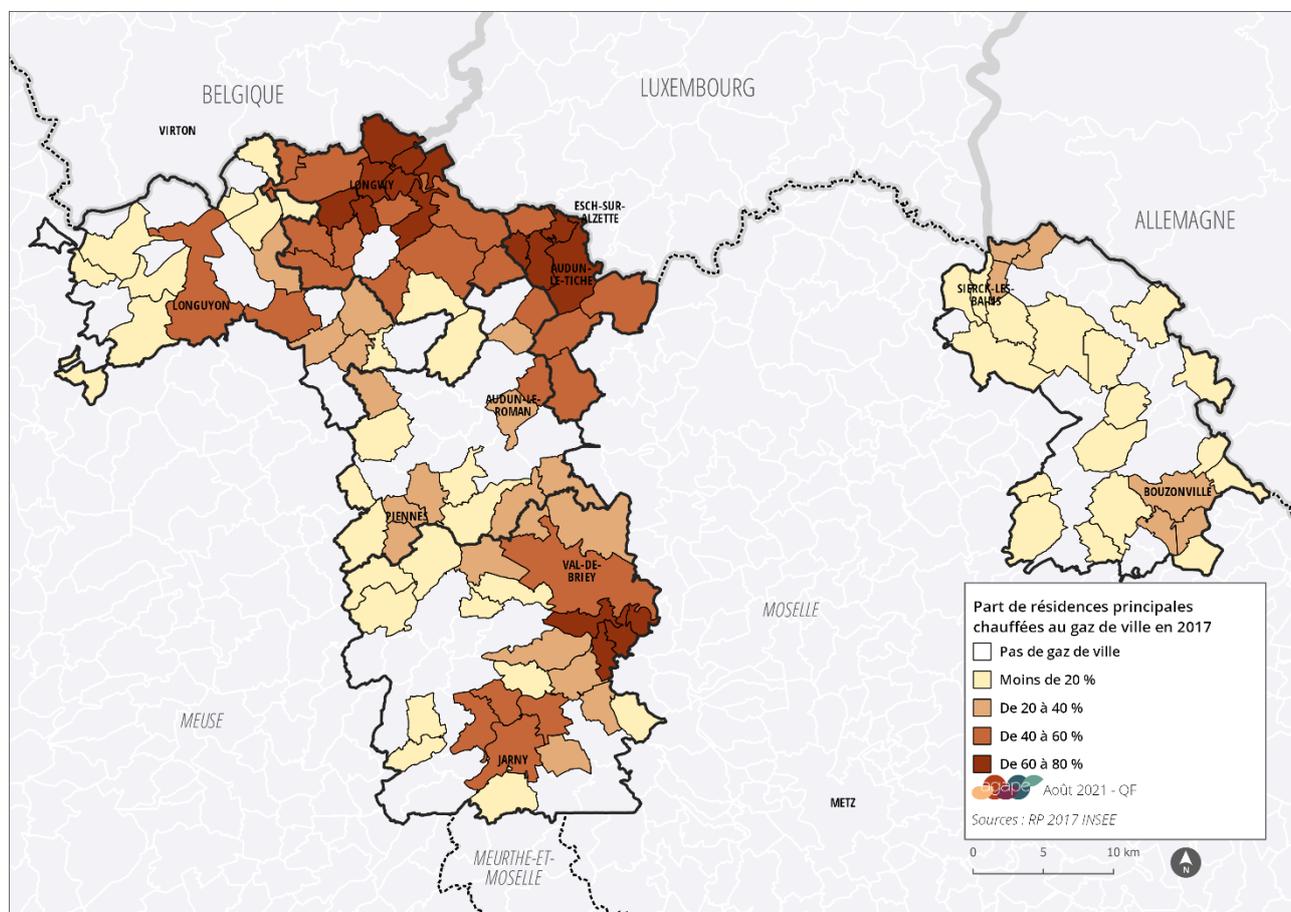
## 2.2 LES ENJEUX DE LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGAPE

### 2.2.1 UNE HAUSSE DU COUT DE L'ENERGIE QUI S'INSCRIT DANS LA DUREE

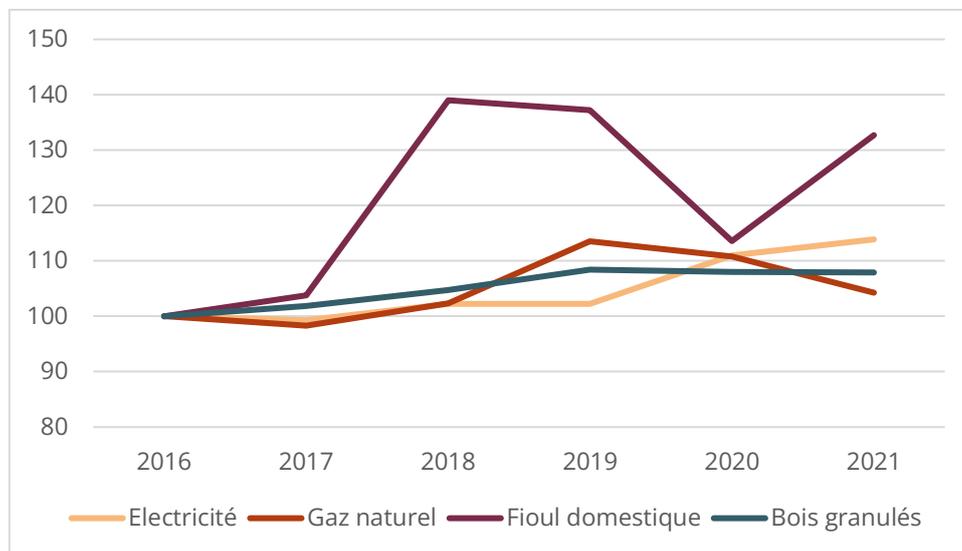
Entre 2016 et juin 2021, **l'électricité et le fioul ont connu une forte augmentation de leurs prix respectifs.** L'électricité a connu une hausse de son prix de + 14%, alors que celui du fioul a explosé de + 33%. Le prix du gaz, quant à lui, n'a augmenté que de + 4%. **Le gaz de ville et l'électricité sont les énergies les plus utilisées dans les principaux pôles urbains** (Longwy, Longuyon, Joeuf, Jarny etc...) du territoire tandis que dans **les zones plus rurales** (ex : Ouest Longuyonnais, Ouest OLC et CPH) **le fioul est le plus répandu.**

Le bois en granulés est l'énergie qui affiche le moins de fluctuations (prix stable depuis 2019) et peut constituer une alternative aux énergies fossiles pour le chauffage des logements, surtout au regard du contexte du début d'année 2022, marqué par la forte demande en énergie et les incertitudes liées au conflit en Ukraine : si en novembre 2021, le mégawattheure de gaz était coté à 50€, il a atteint 345€ le 7-8 mars 2022 avant de redescendre à 130€ (fin mars-début avril ;2022).

### Répartition des résidences principales chauffées au gaz de ville sur le territoire de l'AGAPE en 2017



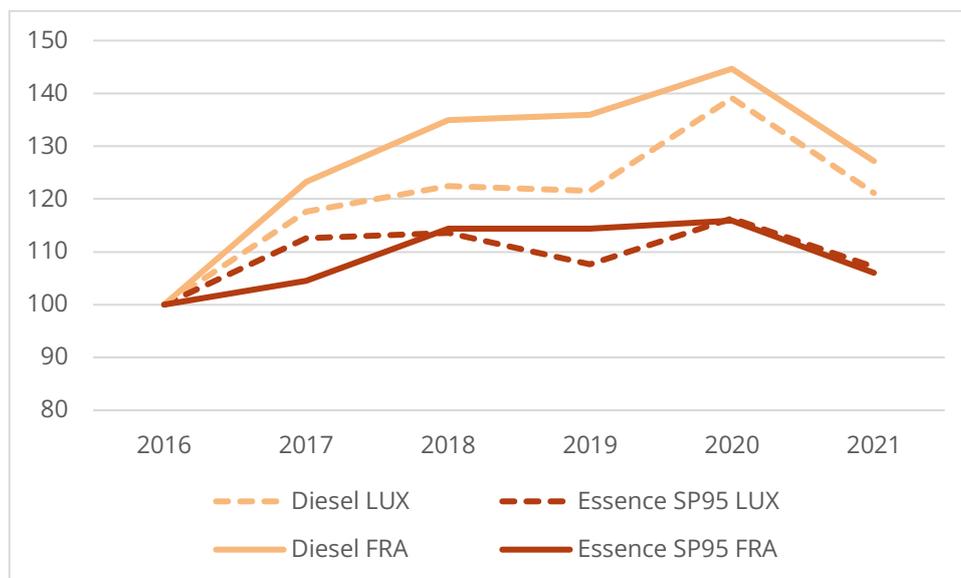
### Evolution du prix des énergies entre 2016 et juin 2021 (base 100 = 2016)



Source : Baromètre des énergies GRDF

Si la hausse du prix des énergies s'est couplée à une hausse des revenus médians pour les ménages (+12%), **la hausse significative du prix du fioul, du gaz et de l'électricité pourraient avoir des conséquences importantes pour les ménages dont le logement est chauffé via ces énergies.**

#### Evolution du prix des carburants en France et au Luxembourg (base 100 = 2016)



Source : INSEE, prix moyens mensuels de vente au détail en métropole et STATEC

**Cette hausse des prix est aussi visible pour les carburants notamment pour le diesel et l'essence SP 95** qui sont les principaux carburants utilisés pour alimenter les voitures. Depuis 2016, en France, le **prix du diesel a augmenté de + 21% contre + 6% pour l'essence SP 95**. De nombreux habitants du territoire se tournent vers le Luxembourg **où malgré la hausse des prix (+17% sur le diesel et +7% sur le SP95), les prix des carburants demeurent attractifs, affichant un différentiel de 20% par rapport à la France (soit 26-27 centimes d'euros de moins)**. Dans ce cas aussi, le prix du diesel augmente plus vite que les revenus médians des ménages du territoire.

De manière globale le coût des énergies, tant pour se chauffer que se déplacer, progresse plus vite que le revenu médian. Et cette hausse devrait s'inscrire dans la durée au vu des nombreux facteurs influençant les prix : demande mondiale en pétrole, crises internationales, raréfaction des énergies fossiles, fiscalité écologique<sup>4</sup> mise en place par les Etats (France et Luxembourg).

Par ailleurs, **l'alourdissement de la facture énergétique des ménages modestes a également des répercussions sur la santé :**

- Les ménages les plus fragiles peuvent renoncer à chauffer tout ou partie de leur logement, entraînant **une dégradation de leur santé physique**, liée au froid et à l'humidité : bronchites chroniques, arthrose, vulnérabilité accrue aux pathologies hivernales (rhumes, angines, gripes, gastroentérites) ;
- La précarité énergétique **influe également sur la santé mentale** : la difficulté de faire face à ses dépenses énergétiques génère des situations de stress, d'anxiété, une perte de confiance en soi, un isolement social, pouvant conduire à des dépressions.

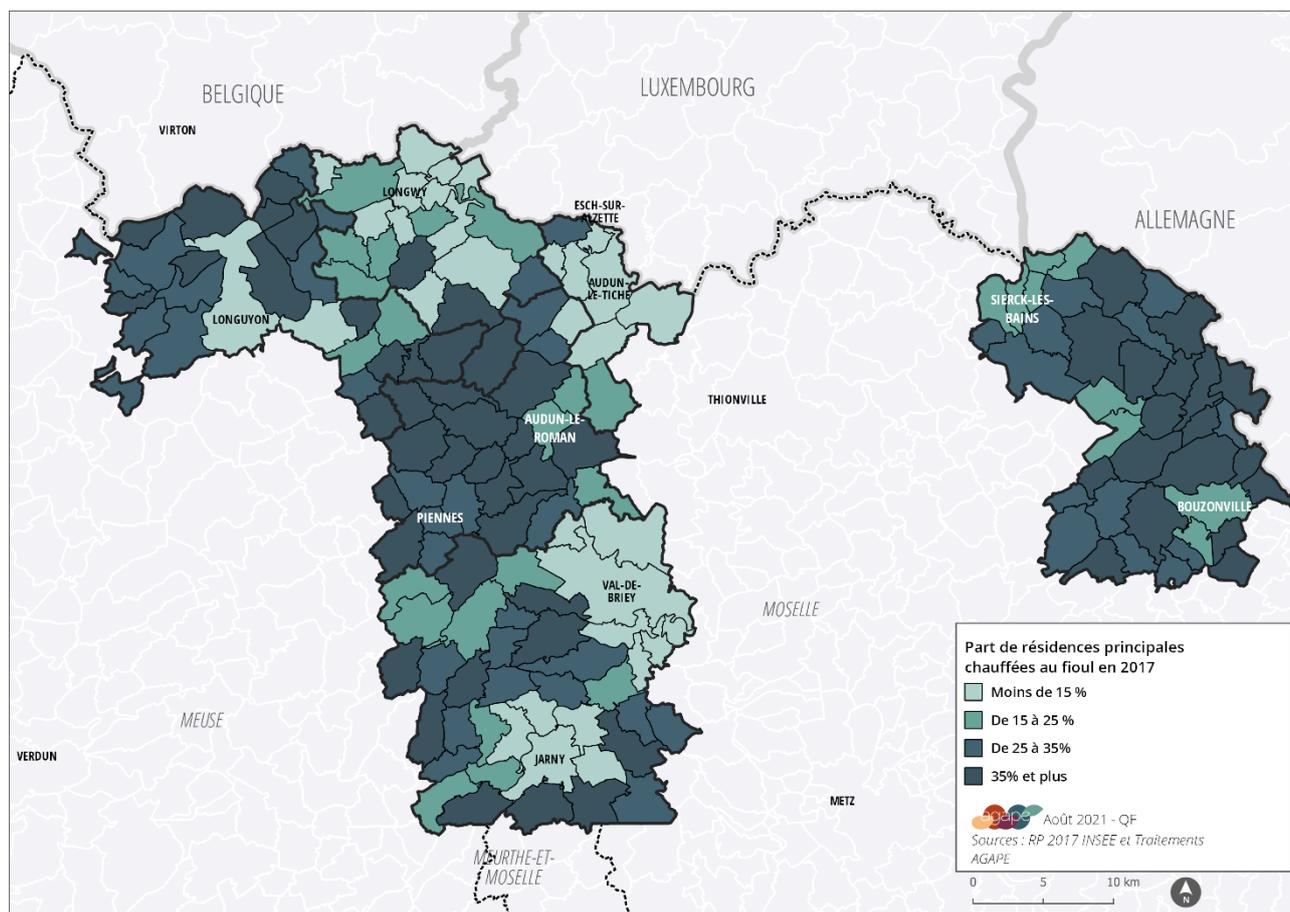
<sup>4</sup> La fiscalité écologique comprend l'ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement (Ministère de la Transition Écologique, 2019).

## 2.2.2 DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS POUR IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En plus de la hausse des prix, l'Etat et l'Union Européenne ont mis en place de nouvelles réglementations en faveur de la transition énergétique :

- A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au fioul sera interdite, sauf en cas d'impossibilité d'usage d'autres sources d'énergie. L'objectif visé par l'Etat est d'atteindre une sortie complète du chauffage au fioul d'ici 2028. **Dans les communes où la majorité des logements sont chauffés au fioul, l'accompagnement de la conversation des chaudières au fioul sera un enjeu majeur ;**

### Répartition des résidences principales chauffées au fioul sur le territoire de l'AGAPE en 2017



- La Loi Climat et Résilience parue en 2021 **interdit la location des passoires thermiques (DPE E, F et G) d'ici 2028**. Les propriétaires seront alors dans l'obligation de les rénover ou de les vendre ;
- **A l'horizon 2035, une directive de l'Union Européenne prévoit la fin des moteurs thermiques pour les voitures neuves, au profit des véhicules électriques**. L'objectif est d'arriver à zéro émission de CO<sub>2</sub> pour les voitures neuves. **Les territoires vont devoir accompagner cette transition en développant le maillage des bornes de recharges**, car tous les logements ne pourront en disposer.

Ces différentes échéances constituent un cadre général qui implique la nécessité pour le territoire d'anticiper et de mettre en place des leviers pour favoriser la transition énergétique en permettant à des ménages de sortir de la précarité énergétique, mais aussi d'éviter que cette dernière s'étende à de nouveaux ménages, en particulier ceux disposant de revenus médians intermédiaires, mais aussi les ménages qui peuvent avoir des revenus médians élevés mais aux consommations énergétiques élevées et/ou peu adaptées aux enjeux de transition écologique et énergétique.

### 2.2.3 LES CITES OUVRIERES, UNE SPECIFICITE A PRENDRE EN COMPTE

Intercommunalité	RP avec DPE	Part de DPE (en %)	RP avec DPE E, F ou G	Part de DPE E, F ou G (en %)	Nb de logements ouvriers avec DPE E, F ou G	Part de logements ouvriers en DPE E, F ou G (en %)
<b>Grand Longwy</b>	8 179	30,2	2 853	34,9	891	31,2
T2L	1 383	20,7	536	38,8	-	-
CCPHVA	4 362	34,2	1 659	38,0	383	23,1
CPH	2 531	25,5	1 076	42,5	280	26,0
OLC	5 952	25,2	2 119	35,6	264	12,4
CCB3F	1 594	15,4	649	40,7	-	-
<b>Territoire AGAPE</b>	<b>24 001</b>	<b>26,5</b>	<b>8 892</b>	<b>38,4</b>	<b>1 818</b>	<b>23,1</b>

Source : Base de données DPE ADEME, 2020

Du fait de son passé industriel et minier, le territoire de l'AGAPE **compte un important parc de logements ouvriers**. Certaines de ces cités n'ayant pas été rénovées, elles constituent un véritable piège pour des primo-accédant modestes, qui n'ont pas toujours les ressources financières pour engager des travaux, basculant dans la précarité énergétique.

A l'échelle du territoire de l'AGAPE, **l'habitat ouvrier représente 23% des logements énergivores (DPE E, F ou G), mais cette part varie fortement : si elle n'est que de 12% sur Orne Lorraine Confluences, elle est beaucoup plus élevée sur Cœur du Pays-Haut (26%) et le Grand Longwy (31%)** et constitue un enjeu fort sur ces territoires.

Sur ce type de logement, la question de la rénovation thermique se **double d'un enjeu patrimonial : l'habitat ouvrier présente généralement un intérêt architectural résidant dans sa cohérence d'ensemble. La rénovation thermique, notamment l'isolation par l'extérieur, demande donc un traitement d'ensemble pour préserver cette cohérence.**

## 2.3 LES LEVIERS A ACTIVER POUR LUTTER CONTRE CE PHÉNOMÈNE

### 2.3.1 ACCOMPAGNER LA LABELLISATION RGE DES ARTISANS DU BATIMENT

Aujourd'hui, sur le territoire de l'AGAPE, **très peu de professionnels du bâtiment sont certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) puisque seulement 8% des entreprises (105 sur 1 160<sup>5</sup>) sont labellisées.** Les particuliers sont donc bien souvent dans l'obligation de faire appel à des professionnels extérieurs au territoire pour réaliser leurs travaux (ce qui par ailleurs implique des coûts de déplacements élevés qui peuvent peser sur les factures, mais aussi des délais d'interventions plus longs...)

A l'échelle du Grand Est, 11% des entreprises sont labellisées (6 403 entreprises sur 57 400<sup>6</sup>) dont 740 en Meurthe-et-Moselle. Ainsi, **le territoire de l'AGAPE accuse un léger retard qui s'accompagne d'une baisse des salariés globale de -2,4% entre 2015 et 2020 sur le bassin d'emploi Thionville/Longwy (+3,4%<sup>7</sup> sur le bassin d'emploi de Metz).** Ce déficit interpelle au regard des enjeux en matière de rénovation énergétique qui pourrait aussi stimuler les filières d'emplois liées.

La labellisation présente trois avantages :

- **Qualité** : elle permet aux particuliers et aux maitres d'ouvrage d'identifier les professionnels les plus compétents et qualifiés ;
- **Formation** : elle donne la possibilité aux professionnels de se former à la rénovation énergétique ;
- **Financement** : avoir la mention RGE est une condition pour que les particuliers obtiennent les aides publiques allouées aux travaux de performance énergétique.

Ce label peut donc avoir un effet incitatif auprès de la population et offrir des opportunités pour les entreprises du territoire pour être reconnues.

Les collectivités peuvent mettre en place des actions de sensibilisation des professionnels du bâtiment et mettre en place une filière de formation de ces métiers.

---

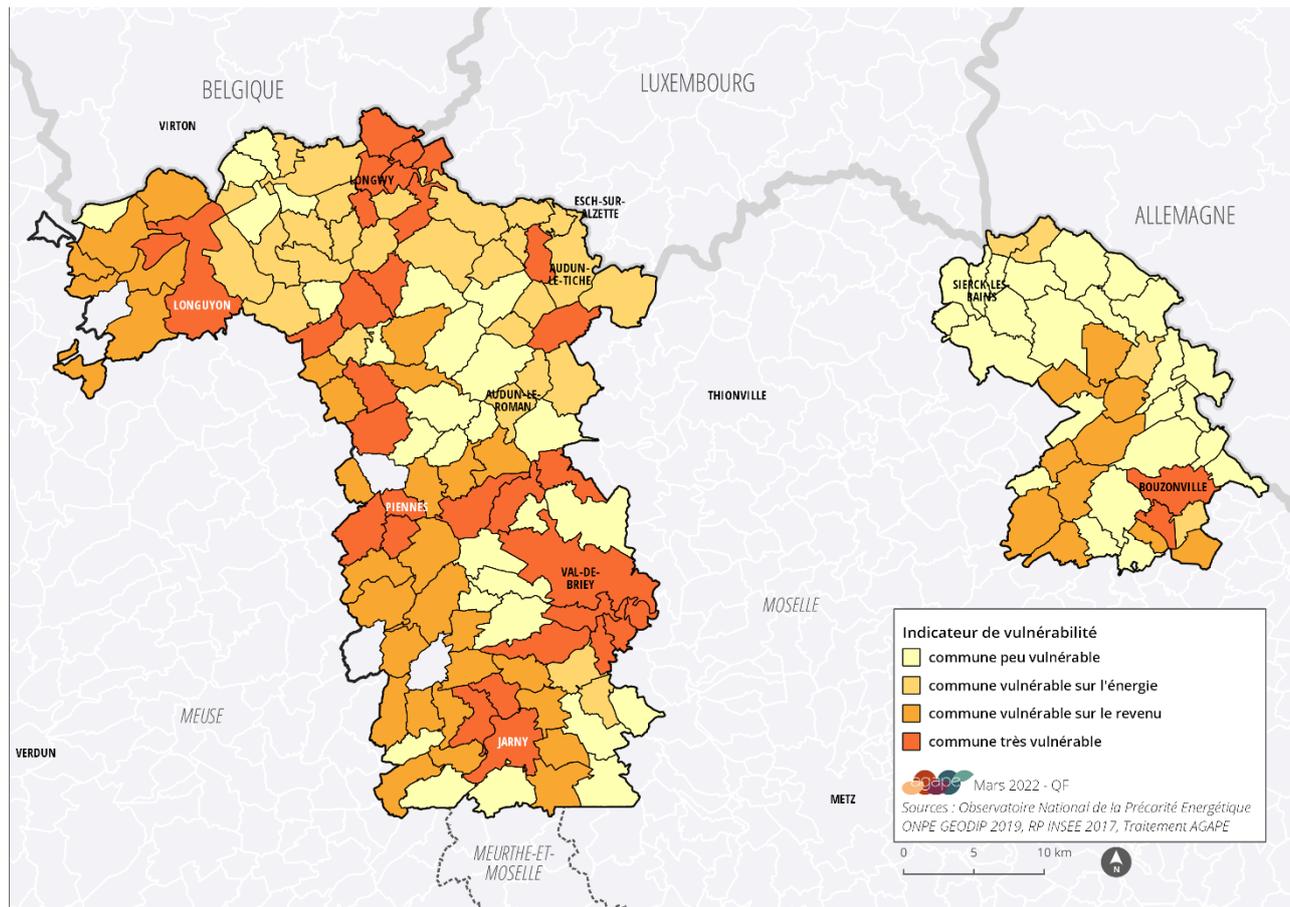
<sup>5</sup> Chiffres de 2020 issus de l'annuaire des artisans de la plateforme de la rénovation énergétique (faire.fr) croisés avec la base de données SIRENE

<sup>6</sup> Chiffres de 2020 issus de la DREAL Grand Est et de l'Observatoire Régional Emploi Formation Grand Est (OREF)

<sup>7</sup> Chiffres ACOSS et INSEE

## 2.3.2 INSCRIRE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES DE L'HABITAT

Indicateur de vulnérabilité selon le combustible de chauffage (fioul et gaz) et le revenu médian



### Méthodologie

L'indicateur de vulnérabilité est un indicateur composite qui résulte de la création de 2 indices calculés à l'échelle communale :

- Indice de chauffage (entre 0<1 ; plus l'indicateur est proche de 0, plus la part de résidences principales chauffées au fioul et au gaz est importante par rapport au total de résidences principales) ;
- Indice de revenu (entre 0<1 ; plus l'indicateur est proche de 1, plus les revenus sont élevés et inversement) ;

L'indicateur de vulnérabilité permet de dégager une typologie de communes de la couleur la plus claire à la plus foncée :

- Communes peu vulnérables = revenus élevés et part de résidences principales chauffées au fioul faible (jaune clair) ;
- Communes vulnérables sur le revenu = revenus faibles et part de résidences principales chauffées au fioul élevée (jaune foncé) ;
- Communes vulnérables sur l'énergie = revenus élevés et part de résidences principales chauffées au fioul faible (orange clair) ;
- Communes très vulnérables = revenus faibles et part de résidences principales chauffées au fioul élevée (orange foncé).

Le croisement entre la part de résidences principales chauffées par les énergies fossiles (fioul, gaz) et le revenu médian permet d'identifier deux enjeux essentiels pour les politiques de l'habitat (cf. 2.1 et 2.2) :

- **L'éradication des chaudières au fioul semble être une priorité absolue pour les communes vulnérables sur le revenu et très vulnérables (à la fois sur le revenu et l'énergie)** : marqué par une hausse rapide de son coût (+33% en 5 ans), le chauffage au fioul peut aggraver la précarité énergétique des ménages. La sortie de cette énergie fossile est une priorité majeure sur ces communes, vu la proportion élevée du parc de logements ayant recours à ce mode de chauffage. Ces communes affichent généralement un revenu médian peu élevé laissant présager que les ménages aux faibles revenus ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour changer de mode de chauffage ;
- **La réduction de la consommation d'énergie pour les communes vulnérables sur l'énergie** : Sur ces communes l'enjeu ne semble pas de prime abord de basculer sur une autre source d'énergie, mais plutôt de réduire la consommation d'énergie : sur cette partie du parc, l'accent pourrait être plutôt mis sur **l'isolation thermique des logements** des ménages en situation de précarité (effets sur la santé, amplification de la précarité) mais aussi des ménages aux revenus plus élevés (surconsommation, basculement dans la précarité en cas de hausse des prix ou de revenus qui s'abaissent...).

Ces enjeux mériteraient de faire l'objet d'une déclinaison opérationnelle systématique dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et dans les Plans Climat Air Energies Territoriaux (PCAET), en prévoyant par exemple :

- **Des financements complémentaires aux aides déjà existantes, afin de faciliter la transition énergétique des ménages les plus modestes.** En effet, le reste à charge est parfois impossible à assumer, même en cumulant l'ensemble des aides éligibles ;
- **De la sensibilisation auprès de l'ensemble des ménages,** et attirer l'attention sur ceux qui seraient concernés par des consommations élevées qui doivent être accompagnés pour s'inscrire dans les transitions énergétiques et veiller à ne pas basculer dans la précarité ;
- **Une stratégie de rénovation du bâti existant en sollicitant un accompagnement des acteurs** de l'énergie (Espace Conseil France Renov', ADEME et CAL-Soliha).

Ainsi l'aspect sensibilisation et accompagnement des populations semble essentiel, **l'action politique demeure incontournable pour mettre en place des outils permettant d'apporter des réponses concrètes à des situations sociales parfois difficiles** et d'inscrire concrètement les territoires dans les transitions écologiques, énergétiques et sociales.

A ce titre, au-delà de la sortie de la précarité de ménages, **il semblerait intéressant de mesurer les retombées positives que pourraient avoir cette sortie sur les économies locales** (changement des modes de consommation, stimulation de l'économie résidentielle...) et l'effet sur la santé des habitants.

### 2.3.3 AVOIR UNE POLITIQUE DES MOBILITÉS CIBLÉE SUR LA PRÉCARITÉ

**Sur le plan de la mobilité, les Plans de Mobilité ou les Plans de Mobilité Simplifiés (PMS)** (voir encart ci-après) **peuvent définir des mesures et des actions prioritaires à mettre en place pour aider les ménages en situation de précarité.** Par exemple, élaborer une offre de solutions alternatives afin d'éviter les déplacements contraints en véhicule individuel, en particulier pour les publics précaires avec la gratuité ou un tarif réduit des transports en commun. Il est également possible de mettre en place des transports à la demande ou des locations de vélo pour les demandeurs d'emplois ou seniors. Ils peuvent aussi mettre en place une mobilité solidaire en favorisant les accès au lieu de travail, d'études, de formation permettant l'insertion professionnelle.

Comme pour la politique du logement, les intercommunalités peuvent disposer **d'une liste des acteurs intervenants sur la thématique de la précarité**, susceptibles d'intégrer la question de la précarité énergétique liée à la mobilité sur le territoire. Elles peuvent mettre en place **des mobilités solidaires** (ex : aide pour payer son permis, louer un scooter pour rechercher un emploi). Ces mobilités solidaires peuvent être également mises en place par le pôle emploi, la mission locale etc....

D'autres pistes sont aussi possibles pour réduire le recours à la voiture comme **le télétravail pour inciter les ménages à sortir des véhicules thermiques en déployant des stationnements et des bornes dédiés aux énergies non fossiles** (électricité, hydrogène...). Il semble ici essentiel de planifier ce déploiement en le mettant en avant dans **les stratégies foncières et le transcrire dans les documents de planification**.

### Qu'est-ce-qu'un PMS ?

Le Plan de Mobilité Simplifié permet à une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) de réaliser un diagnostic de la situation et de se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux de son territoire et aux besoins de sa population. Il offre aux acteurs publics l'opportunité de construire une feuille de route déclinée dans un projet de mobilité, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'actions de mobilité sur le territoire. Le PMS est porté par tous types d'acteurs, privés comme publics.

Ce document crée une cohérence d'ensemble avec les autres politiques publiques, et favorise une vision de long terme.

Le plan de mobilité simplifié contribue aux missions de l'AOM :

- Caractériser la mobilité et l'offre de services pour identifier les grands enjeux du territoire ;
- Définir les objectifs en réponse aux enjeux de mobilité ;
- Développer et soutenir des services adaptés ;
- Mobiliser les leviers financiers à disposition.

Le Grand Longwy et la CCB3F, avec l'accompagnement de l'AGAPE, se sont engagés dans cette démarche en 2022.

### A retenir

Les pôles urbains du territoire concentrent une part importante de ménages en précarité logement et déplacement, tandis que sur la bande frontalière, la précarité est liée à une surconsommation énergétique des ménages. Certaines communes, notamment rurales sont dans des situations d'entre-deux et pourraient basculer ou non dans la précarité énergétique selon l'évolution des revenus et du prix des énergies.

En effet, la hausse du prix des énergies, parfois plus rapide que la hausse des revenus des ménages doit inciter les territoires à anticiper et s'adapter pour lutter contre la précarité énergétique.

De plus, les réglementations à venir, à moyen terme, vont laisser peu de marge de manœuvre au territoire pour prendre le virage de la transition énergétique.

L'importance de l'habitat ouvrier et minier sur le territoire est un enjeu supplémentaire à prendre en compte. Les collectivités doivent donc se positionner sur la question de leur devenir. Certaines cités sont des témoins du patrimoine historique du territoire, alors que d'autres ont subi des transformations dans le temps mais sont restées des passoires énergétiques.

Les intercommunalités ont les moyens d'agir, notamment à travers leurs compétences en matière de développement économique, de politique de l'habitat ou de mobilité, afin de mettre en place des actions adaptées et ciblées.

# Conclusion



La précarité énergétique est un enjeu majeur sur le territoire de l'AGAPE, particulièrement sur les pôles urbains du territoire, où la part de ménages les plus exposés à la précarité énergétique logement et déplacement est la plus élevée.

Sur la bande frontalière, la question de la précarité énergétique semble davantage liée à des situations de surconsommation, alors que sur le reste du territoire, elle apparaît davantage liée à des revenus insuffisants pour faire face aux dépenses d'énergie.

Au regard de nos investigations, il ressort que la précarité énergétique est avant tout liée au logement et au mode de chauffage de celui-ci et concerne autant la question de la transition écologique que la lutte contre les inégalités. La précarité énergétique liée aux déplacements apparaît moins marquée, mais peut se cumuler localement à la précarité logement. Elle pourrait devenir de plus en plus prégnante avec la fluctuation des carburants due au contexte géopolitique actuel, notamment avec les migrations résidentielles qui ont tendance à éloigner les ménages aux revenus modestes et intermédiaires des lieux d'emplois.

La lutte contre la précarité énergétique, notamment dans le logement, reste indissociable de la question du revenu : les ménages fragiles n'ont pas toujours les ressources pour financer des travaux lourds (chauffage, isolation), même en mobilisant l'ensemble des aides disponibles. Il s'agit là d'une question centrale pour les politiques de l'habitat qui doivent mettre en place des aides complémentaires à destination des plus modestes pour accélérer la sortie de ces ménages de la précarité énergétique, au vu notamment des conséquences sur leur santé. Elles doivent aussi davantage sensibiliser les ménages à revenus élevés en situation de précarité énergétique liée à une surconsommation énergétique.

La lutte contre la précarité énergétique ne doit pas s'appréhender de manière fractionnée, mais de manière globale, car elle renvoie à l'ensemble des politiques publiques (mobilité, logement, emploi, formation, santé, cadre de vie, etc.) et apparaît comme un levier concret pour inscrire les territoires dans les transitions écologiques, énergétiques, sociales et (pourquoi pas) économiques.



info**o**bservatoire est édité par l'AGAPE

agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord  
Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - Pôle Européen de  
Développement

F-54810 LONGLAVILLE

tél : (+33) 03 55 26 00 10 - fax : (+33) 03 55 26 00 33

[www.agape-lorrainenord.eu](http://www.agape-lorrainenord.eu) - [agape@agape-lorrainenord.eu](mailto:agape@agape-lorrainenord.eu)

Association Loi 1901

ISSN : 1266-9652 - Dépôt Légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

Président et Directeur de la publication : Fabrice BROGI

Directeur et responsable de la rédaction : Julien SCHMITZ

Rédaction et cartographie : Quentin FAVRE

Infographie : Virginie LANG-KAREVSKI



**Contact :** Quentin FAVRE  
chargé d'études «Planification,  
climat, air et énergies»  
[qfavre@agape-lorrainenord.eu](mailto:qfavre@agape-lorrainenord.eu)  
Tél : (+33) 03 55 26 00 21